



CERCLE DE VOILE DE MOISSON-LAVACOURT

*Régate 505 – 470 – Finn – Fireball
Grade 5A
Samedi 11 et dimanche 12 mars 2017
Plan d'eau de Moisson Lavacourt
Organisée par le Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt
à l'île des Loisirs des Boucles de Seine*

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016.
- 1.2. le présent avis de course
- 1.3. les instructions de course et les annexes
- 1.4. les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables
- 1.5. les règles de classe
- 1.6. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire
- 1.7. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : **505, 470, Finn, Fireball**. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en effectuant une préinscription en ligne via la plateforme Awoo du CVML accessible avec le lien suivant : <http://www.cvml.fr/je-minscris-au-club-ou-a-une-regate> au plus tard **le 5 mars 2017**.

Attention : un coureur préinscrit doit confirmer son inscription le jour de l'épreuve. Les préinscriptions pourront être effectuées sur place le jour même suivant les conditions précisés dans le §4.

Supprimé: /

- 3.2** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - un justificatif d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 4. DROITS A PAYER :** les droits requis sont de 20 euros par bateau pour les 505, 470, Fireball, et de 10 euros par bateau pour les Finn pour les inscriptions via Awoo, et de 25 euros par bateau pour les 505, 470, et de 15 euros par bateau pour les Finn pour les inscriptions sur place.
- 5. PROGRAMME**
- 5.1.** Confirmation des inscriptions :
Samedi 11 mars 2017 de 11 heures à 13 heures.
- 5.2.** L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est le samedi 11 mars à 14 heures et le dimanche 12 mars à 10 heures 30.
- 5.3.** Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30 pour une nouvelle procédure.
- 6. JAUGE :** Sans objet
- 7. INSTRUCTIONS DE COURSE**
Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 11 mars à partir de 11 heures ou seront affichées selon la prescription fédérale.
- 8. LES PARCOURS**
Les parcours à effectuer seront de type construit et précisés dans l'annexe aux Instructions de Course.
- 9. CLASSEMENT**
Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

Supprimé: /

Courses retirées

- a. Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
 - b. Quand 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
 - c. Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
- Un maximum de 6 courses sera couru par jour.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

13. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

*Président du Comité de Course : **En cours de validation***

*Président du Jury : **En cours de validation***

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes informations utiles (et plan d'accès) sur le site du CVML : <http://www.cvml.fr/>

Emmanuel FRANTZ, cvml.info@gmail.com

Laurent LOUIN, laurent.cvml@gmail.com

Restauration et hébergement

- Base de Loisirs des Boucles de Seine – Chrystel Pelchat - Tél. 01 30 33 97 80
<http://www.basebouclesdeseine.com>
- Dans l'enceinte du CVML : possibilité de camping dans les espaces du club
- Auberge de la Boucle, Moisson (crêperie, hôtel, centre village) : 01 34 79 33 66
- La Ruche (hôtel et restaurant bord de Seine) : 01 30 33 20 00
contact@laruche78.com
- Chez Charlot, Lavacourt (guinguette au bord de la Seine) : 01 34 79 30 06
- Oh Diablotin, Mousseaux (centre village) : 01 34 79 35 89
- Au Fil de l'Eau, Rolleboise (bord de Seine) : 01 30 42 09 86
- La Mandarin de Bonnières (restaurant chinois) : 01 30 42 27 62

Supprimé: /

Soirée des coureurs du samedi 11 mars

- Une soirée diner et orchestre est organisée par l'AS470
- Soirée ouverte à toutes les séries, organisateurs et membre du jury
- Participation demandée : **22 €** par participant comprenant :
 - Self tout compris Entrée + Plat + Fromage + dessert + 1 boisson + 1 café
 - boisson : 1/4 de vin ou 1 bière ou 1 soda
 - Orchestre / animation musicale

Réservations obligatoire avant le 27 février (réception du règlement par chèque à l'ordre de **AS 470 FRANCE**, ou virement bancaire avec confirmation par email bernard.boime@neuf.fr)

Bernard BOIME
IBAN : FR39 2004 1010 1246 4345 9D03 342
BIC : PSSTFRPPSCE
La Banque Postale – Centre Financier
45900 La Source CEDEX9

- Responsable de l'organisation et adresse pour règlement :
Bernard BOIME
4 avenue des Sablons
95870 Bezons

Supprimé: /



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013 – 2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70.5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

Supprimé: /